

Affaire Tarnac : non-lieu confirmé sur le PV 104

par MAGALI ROCHE

Le PV 104 de la filature des deux principaux mis en examen dans l'affaire dite de Tarnac n'a pas été jugé comme faux par la justice. Une pièce maîtresse de la défense vient de tomber.

L'un des principaux arguments de la défense dans l'affaire dite de Tarnac vient de s'effondrer. Le délibéré de la Cour d'appel de Versailles qui avait examiné un pan du dossier le 30 janvier dernier, est tombé, hier matin, et c'est un non-lieu confirmé pour le volet faux et usage de faux en écriture publique dans le dossier Tarnac. Le PV D104, relatant la filature de Julien Coupat et Yildune Lévy le soir des sabotages d'une ligne TGV à Dhuisy en novembre 2008, n'est donc pas un faux en écriture, selon la justice.

Quelle issue pour l'affaire ?

C'était l'une des pièces à l'origine des accusations de terrorisme à l'encontre du groupe de Tarnac. Les arguments d'incohérences sur les horaires, sur les lieux, sur la présence des policiers lors de cette filature avancés par **Me Marie Dosé**, l'avocate des deux plaignants, n'ont pas convaincu. « *Sans surprise* », selon elle. Reste le volet principal du dossier pour lequel la procédure est en voie d'achèvement.

« Nanterre est désormais derrière nous, commentait hier l'avocate. Le PV D104 n'est pas jugé faux par la justice. On va donc désormais attendre le réquisitoire sur le dossier principal de terrorisme. »

L'instruction pour faux et usage de faux en écriture publique avait été ouverte en novembre 2011 au tribunal de Nanterre suite à un dépôt de plainte de Julien Coupat et Yildune Lévy quant au procès-verbal de leur filature le soir des sabotages. Ces derniers accusaient les services de la Sous-direction antiterroristes et ceux de la Direction centrale du renseignement intérieur d'avoir menti dans leur PV. Des policiers de la Sous-direction antiterroriste avaient été entendus par le magistrat instructeur et une partie du secret Défense levé sur ce rapport.

Quelle suite ? L'information judiciaire dans l'enquête sur le sabotage des lignes est close depuis près d'un an. Mais face aux événements récents, la décision de justice devrait encore prendre du temps sur un renvoi ou non devant un tribunal correctionnel des dix mis en examen de l'affaire de Tarnac pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste.